



STAND DE TIR DE LA VALOUZE

7 rue La Combe - 24450 LA COQUILLE
Tél : 05 53 62 00 29 - Portable : 06 77 35 12 49
E-Mail : jean-marie.guillou0191@orange.fr



Siège social : Mairie de Pagas - 87230
N° de SIREN : 451 080 774 - N° de club : 2787002 - Agrément ministériel : 87504/50
Association loi 1901 paru au J.O. du 01-04-1985 - Jeunesse & Sports : ET000267

ADHÉSION CTV et LICENCE FFTir 2020/2021

La saison de tir s'étend du 1er Septembre au 31 Août de l'année suivante.
Pour des raisons d'assurances et d'obligations légales, les détenteurs d'armes à titre sportifs doivent renouveler leur licence le 30 septembre 2020 au plus tard.

Si vous ne renouvelez pas votre licence, vous devenez hors-la-loi :

- vous n'avez plus d'assurance,
- vous n'avez plus le droit de vous déplacer avec votre arme dans votre véhicule,
- vous ne pouvez plus tirer au stand.

Les préfectures sont devenues plus strictes avec les règlements.
Ils appliquent les textes avec rigueur. Soyez vigilant avec les dates de renouvellement et les séances de tirs réglementaires. **Depuis Juin 2020, un registre de présence est à signer OBLIGATOIREMENT à chaque passage au stand.**

Pensez à bien être à jour de votre cotisation au CTV avant le **30 Septembre 2020.**

La Coquille, le 10 Juillet 2020

Jean-Marie GUILLOU
Président du Club de Tir de la Valouze



Je renouvelle ma cotisation au Club de Tir de la Valouze pour la période 2020/2021 :

Cotisation ADULTE : 160 € Cotisation moins de 21 ans : 80 €

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

Numéro de licence FFTir : _____

Coupon à compléter et à retourner au CTV avec un chèque à l'ordre du CTV